

Plan de développement agricole durable de Saint-Pierre et Miquelon 2024-2028

OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

Table des matières

I.	Contexte initial	3
II.	Méthodologie et Bilan du PDAD 2019-2023	4
	a) Le non-traitement de fiches-actions	4
	b) Des résultats quantitatifs	4
	c) La formation comme levier	4
	d) La question du foncier	4
	e) Un accompagnement ajusté à chacun	5
	f) Une gouvernance claire	5
III.	Enseignements issus du bilan	6
IV.	Orientations choisies & plan d'actions	7
V.	Les fiches actions	8
	Lexique des fiches	8
	1. Préciser le statut d'agriculteur à Saint Pierre et Miquelon.....	9
	2. Favoriser la pérennisation de la filière agricole de Saint Pierre et Miquelon.....	10
	3. Accompagner la montée en compétence des exploitants agricoles	12
	4. Sécuriser les filières volailles de l'archipel	14
	5. Améliorer l'accès aux moyens de production	15
	6. Accompagner et structurer la commercialisation des produits locaux	16
	7. Gérer le risque pour les exploitations agricoles	17
	8. Renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'agriculture de Saint Pierre et Miquelon	18
	9. Clarifier les procédures	19
	10. Maintenir une gouvernance réactive et favorable. Suivre, évaluer, affiner et réorienter..	20
VI.	Chronogramme de réalisation et acteurs de réalisation	22
VII.	Modalités d'évaluation & de suivi.....	27

I. Contexte initial

En 2018, dans le cadre du Plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche (PTADAP) de Saint-Pierre-et-Miquelon inscrit au Code rural et de la pêche maritime, le territoire s'est doté d'un Plan de Développement pour l'agriculture Durable (PDAD).

Ce PDAD a été corédigé par le Comité Technique Agricole (composé de techniciens de l'État, de la collectivité territoriale et de la CACIMA) et un cabinet externe (Salva Terra) de consultation sur commande de la Préfecture et de la Collectivité territoriale. L'objectif premier de ce document était d'accompagner les filières par une approche globale. Le document, couvrant la période de 2019 à 2023, réunissait dix-huit fiches actions :

1. Objectifs quantitatifs et qualitatifs de production
2. Formation
3. Foncier
4. Sol
5. Amélioration de la production fourragère en quantité et qualité
6. Parcours du porteur de projet
7. Pôle agricole – services d'accompagnement, pépinière, ferme relais
8. Ferme technico-pédagogique innovante
9. Appui technico-économique aux exploitations
10. Adaptation et mobilisation du système d'aides et de financement
11. Image de l'agriculture et du métier d'agriculteur
12. Transformation et valeur ajoutée
13. Laboratoire
14. Stratégie touristique
15. Partenariats
16. Innovation et recherche
17. Gouvernance et dialogue
18. Suivi, évaluation et réorientation du PDAD

Ce PDAD a permis de réunir les besoins du terrain exprimés par les professionnels et les attentes des institutions. Il s'agit d'un document très ambitieux mettant en avant la nécessité impérieuse d'augmenter les productions agricoles locales et donc d'accroître la couverture des besoins de l'archipel.

Arrivé au terme de la période de couverture du document, il a été essentiel d'en faire le bilan et d'envisager une suite par la reconduction d'un PDAD adapté au contexte local présent et à venir de Saint-Pierre et Miquelon.

II. Méthodologie et Bilan du PDAD 2019-2023

Afin de réaliser un bilan exhaustif du PDAD, la méthodologie a été établie selon quatre étapes :

- Collecte et compilation des indicateurs (contact avec les services douaniers, les commerçants, recherches bibliographiques...)
- Terrain : rencontres approfondies avec les professionnels agricoles afin de décrire précisément les actions et les degrés de réalisation de chaque fiche (18) et de faire émerger de nouvelles orientations et/ou des prolongations possibles (annexe – canevas du support d'entretien)
- Travail du comité technique agricole (CTA) afin de synthétiser les informations et de proposer des perspectives pour les cinq années à venir.
- Présentation du bilan au COPIL agricole et validation d'orientations.

a) Le non-traitement de fiches-actions

Certaines fiches-actions n'ont pu être réalisées sur la période compte tenu de la priorisation et de la temporalité. C'est le cas des fiches afférentes au pôle agricole (fiche 7), à la ferme technico-pédagogique (fiche 8), au laboratoire (fiche 13) et à l'innovation et recherche (fiche 16).

Pour ce qui est de la fiche « laboratoire », il s'est avéré que l'équipement du laboratoire de SPM (DTAM) ne permet pas de réaliser toutes les analyses évoquées.

Les professionnels estiment que des actions plus concrètes sont prioritaires et que l'innovation peut être intégrée de façon ponctuelle dans des projets de développement dont l'objectif principal est le maintien ou le développement d'une activité existante.

b) Des résultats quantitatifs

Pour ce qui est des objectifs quantitatifs (fiche 1), les résultats sont mitigés. Les productions se sont accrues sur la période du PDAD pour les pommes de terre (de 300 kg à 13.8 tonnes), la salade (de 1.17 à 3.9 tonnes) et les œufs de (33.5 à 44.9 tonnes) notamment. En revanche, la production de volaille de chair a diminué passant de 13.08 à 2.9 tonnes, tout comme celle de la viande ovine passant de 5.95 tonnes à zéro en fin de PDAD ; le seul atelier existant ayant cessé cette activité. Globalement, le degré de couverture des besoins alimentaires reste approximativement le même (3%). Le recul de la production de viande de volaille (poulet) est une difficulté, le territoire étant un grand consommateur.

c) La formation comme levier

La question de la formation (fiche 2) a été traitée de façon systématique. Toutes les demandes des professionnelles ont été reçues, accompagnées, réalisées et financées. Des formations collectives réglementaires (telle que la biosécurité avicole) ont été organisées par la CACIMA. 595 heures de formations ont été dispensées au profit des professionnels et tous les professionnels agricoles de l'archipel ont reçu au moins une formation sur la durée du PDAD. Ces derniers se sont dit satisfaits de ce mix entre la formation « à la demande » et les formations collectives réglementaires ou transversales.

d) La question du foncier

Les objectifs liés au foncier, au sol et à la culture fourragère ont largement été atteints. Sont à noter les résultats suivants :

- la remise à jour du schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme (STAU) définissant 1515 hectares à destination de l'activité agricole (ce sont des terres potentielles jusque maintenant non exploitées et donc à préparer à l'activité agricole) ;
- la réhabilitation pour la culture de 37 hectares de terre (pour le fourrage et la culture en plein champ de pommes de terre notamment) ;
- la multiplication par deux de la production fourragère par hectare exploité.

En revanche, les professionnels regrettent que les zones constructibles agricoles soient cantonnées à des sites restreints entraînant une proximité trop importante entre les exploitations.

e) Un accompagnement ajusté à chacun

L'accompagnement des porteurs de projet ainsi que l'appui technico-économique, réalisés par la CACIMA, ont bien progressé. Un guide complet à l'installation agricole à Saint-Pierre et Miquelon a été rédigé et est disponible en format numérique ou papier. Sur la période du PDAD, le nombre d'exploitations est passé de 4 à 8. Bien que ces chiffres soient encore faibles, cela démontre une certaine dynamique de développement de l'activité sur le territoire et un intérêt accru des porteurs. Les professionnels ont souligné la qualité de l'accompagnement individuel dont ils ont pu bénéficier sur la période de réalisation du PDAD. Ils évoquent notamment la réactivité des techniciens et le bien-fondé des partenariats développés avec les réseaux techniques métropolitains pour répondre à leurs questionnements pointus.

f) Une gouvernance claire

La gouvernance qui a été mise en place dans la cadre du premier PDAD a été efficace et a permis une bonne cohérence entre les institutions mais aussi entre les travaux menés par les techniciens et les réponses politiques faites aux professionnels. Le cheminement des problématiques de terrain (des agriculteurs eux-mêmes), saisies et traitées par les techniciens et finalement retranscrites à travers les décisions politiques a permis d'amener des réponses rapides aux professionnels. C'est notamment le cas pour l'adaptation des dispositifs d'aides qui ont été retravaillés à plusieurs reprises à la demande de la profession et afin d'être en cohérence avec les problématiques du territoire (accroissement des coûts de production, nouvelles productions...).

Le bilan du PDAD 2019-2023 a été présenté en COPIL en octobre 2023. Un document complet est disponible. De ce document et des échanges issus du COPIL, des grandes orientations ont été déterminées afin de définir les nouveaux axes de travail et les objectifs à atteindre pour la période 2024-2028.

III. Enseignements issus du bilan

Le premier enseignement porte sur le fait qu'il faut travailler sur une nouvelle version du PDAD offrant des actions pragmatiques, opérationnelles avec des indicateurs simples et robustes. De plus, afin de faciliter la lecture du document et la compréhension des orientations, le choix a été fait de réduire le nombre de fiches-actions, d'en conserver certaines en les remodelant, d'en supprimer mais aussi d'en créer de nouvelles souvent issues de points de vigilance mis en avant lors du bilan.

Les grands enseignements des professionnels ont été les suivants :

- Favoriser des outils collectifs pour, notamment, l'accroissement de la valeur ajoutée des productions locales ;
- Traiter la question de la transmission ;
- Questionner le statut d'agriculteur ;
- Réfléchir à la question du fret inter-îles pour les produits locaux ;
- Sécuriser la filière volaille de chair ;
- Clarifier les procédures administratives des professionnels et les démarches des porteurs de projet ;
- Maintenir le conseil technico-économique existant et la proposition de formation ;
- Poursuivre des partenariats techniques pertinents (production de fourrage, gestion de l'abattoir...);
- Maintenir le système de gouvernance en place.

Lors du COPIL qui s'est tenu le 7 décembre 2023, les élus et responsables ont, quant à eux, insisté sur les points suivants :

- Favoriser l'installation et l'emploi agricole ;
- Poursuivre l'accompagnement de la montée en compétences des professionnels agricoles de l'archipel ;
- Instaurer des procédures claires et précises et maintenir la gouvernance ;
- Utiliser le numérique au profit de la filière ;
- Sécuriser la filière volaille notamment par l'amélioration du fret inter-îles ;
- Travailler et instaurer un statut d'agriculteur applicable aux dispositifs propres à l'archipel (subventions, accompagnements, services...);
- Limiter la multiplication des outils de production en favorisant le collectif.

IV. Orientations choisies & plan d'actions

Augmenter la couverture de la production agricole reste l'enjeu majeur pour ce nouveau PDAD. Les fiches actions qui ont été identifiées ont pris en compte cet objectif fondamental mais ont aussi intégré le fait que l'activité agricole à Saint-Pierre et Miquelon, marquée par son histoire et son insularité, est très spécifique. Il s'agit donc de :

- ⊗ limiter les contraintes qui se posent à la filière dans son développement,
- ⊗ travailler sur une économie d'échelle,
- ⊗ favoriser le développement agricole.

Le plan d'action de ce nouveau PDAD a pris la forme des 10 fiches suivantes :

	TITRES	OBJECTIFS
1	Préciser le statut d'agriculteur à Saint-Pierre et Miquelon	<ul style="list-style-type: none">▪ Définir un statut de « l'agriculteur » adapté et utilisable pour la bonne mise en œuvre des dispositifs de soutien.
2	Favoriser la pérennisation de la filière agricole de Saint-Pierre et Miquelon	<ul style="list-style-type: none">▪ Permettre l'installation agricole grâce à un environnement favorable▪ Favoriser la transmission des exploitations existantes▪ Avoir une agriculture locale pourvoyeuse d'emplois
3	Accompagner et structurer la montée en compétence des exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser la montée en compétence des professionnels▪ Renforcer l'appui technique, économique et environnemental des exploitants
4	Sécuriser les filières volailles de l'archipel	<ul style="list-style-type: none">▪ Sécuriser l'accès aux moyens de productions de la filière volaille▪ Faciliter l'écoulement des produits avicoles pour stabiliser les productions
5	Améliorer l'accès aux moyens de production	<ul style="list-style-type: none">▪ Sécuriser l'accès aux moyens de productions▪ Limiter les coûts de production par le collectif▪ Accroître la production locale▪ Accroître la valeur ajoutée des productions locales
6	Accompagner la commercialisation des produits locaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer la commercialisation des produits▪ Commercialiser l'ensemble des productions▪ Limiter les pertes au maximum

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier les débouchés commerciaux
7	Gérer les risques pour les exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir et anticiper les situations de crises des exploitations agricoles de l'archipel ▪ Offrir un soutien
8	Renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'agriculture de Saint-Pierre et Miquelon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des actions cohérentes avec les problématiques environnementales du territoire ▪ Préserver les ressources naturelles locales
9	Clarifier les procédures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centraliser les informations institutionnelles et pratiques nécessaires aux professionnels agricoles ▪ Clarifier les étapes d'installation pour les porteurs de projet ▪ Instaurer des procédures claires et précises
10	Maintenir une gouvernance réactive et favorable. Suivre, évaluer, affiner et réorienter	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le dialogue entre les acteurs et fluidifier les relations ▪ Répondre aux besoins de la filière de concert ▪ Travailler sur des stratégies à court, moyen et long termes

V. Les fiches actions

Lexique des fiches

CACIMA : chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat

COFIL : comité de pilotage

CTA : comité technique agricole

DIA : dotation à l'installation agricole

DCSTEP : direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population

DTAM : Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

PDAD : plan de développement agricole durable

SDS : schéma de développement stratégique de la Collectivité Territoriale

SPM : Saint Pierre et Miquelon

1. Préciser le statut d'agriculteur à Saint Pierre et Miquelon

Contexte	<p>Un arrêté préfectoral en date du 29 février 2012 définit le statut d'agriculteur à Saint-Pierre et Miquelon et identifie les critères d'éligibilité aux différents dispositifs d'aides de la filière. Or, depuis cette date, lesdits dispositifs, qu'ils soient étatiques ou locaux, ont complètement été remodelés tant sur le fond que dans la forme. De plus, le contexte de la filière agricole a lui aussi été profondément modifié laissant apparaître de nouveaux profils de professionnels et de nouvelles façons de travailler ; par exemple la pluriactivité. C'est pourquoi, il est essentiel de retravailler l'arrêté de 2012 pour l'adapter au contexte, aux dispositifs, aux volontés politiques actuelles et aux profils des nouveaux professionnels de l'agriculture de l'archipel.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Définir un statut de « l'agriculteur » adapté et utilisable pour la bonne mise en œuvre des dispositifs de soutien.
Actions	<ul style="list-style-type: none">o Retravailler d'ici fin 2025 et faire valider un arrêté sur le statut d'agriculteur.o Proposer au COPIL des mises en cohérence entre le statut (développé dans l'arrêté) et les dispositifs de soutien à la filière.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Un nouvel arrêté préfectoral définit le statut de l'agriculteur

2. Favoriser la pérennisation de la filière agricole de Saint Pierre et Miquelon

Contexte	<p>Ces dernières années le nombre d'exploitations agricoles a augmenté restant cependant faible (passant de 4 à 8). L'accroissement de la production locale étant un enjeu majeur, le renouvellement des exploitants agricoles en est l'une des clés que ce soit par le biais de l'installation ou de la transmission.</p> <p>De plus, afin d'optimiser le fonctionnement des exploitations, les agriculteurs ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée et qui se renouvelle.</p> <p>Le bilan de la période précédente a mis en exergue :</p> <ul style="list-style-type: none">- que la main d'œuvre agricole de l'archipel était vieillissante et peu nombreuse (10 salariés en 2022 dont 1/3 de plus de + 60 ans),- que les exploitations existantes avaient atteint une production relativement optimale laissant l'opportunité à d'autres entités d'être créées,- que des exploitations existantes peinaient à être transmises (2 exploitations sur 3 en transmission).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Permettre l'installation agricole grâce à un environnement favorable- Favoriser la transmission des exploitations existantes- Avoir une agriculture locale pourvoyeuse d'emplois- Mettre en œuvre les fiches 1.8 et 1.9 du SDS dédiées à la production agricole
Actions	<ul style="list-style-type: none">○ Communiquer sur la filière agricole, ses opportunités, ses métiers et ses formations (apprentissage, interventions scolaires...).○ Mener des partenariats avec des établissements métropolitains pour accueillir des stagiaires de fin d'études agricoles et des apprentis.○ Accompagner au montage de projet des porteurs en identifiant la CACIMA comme « porte d'entrée ».○ Mettre en œuvre la dotation à l'installation et à la reprise agricole adoptée par décret.○ Identifier et aider l'accès à la formation (financement et détermination d'un plan de formation) des porteurs et des personnes en reconversion qui souhaitent travailler dans l'agriculture en lien avec la CACIMA et France Travail notamment.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner l'accès aux financements (prêt bancaires, autres sources de financement...). ○ Accompagner les candidats par la construction d'un plan d'entreprise aux normes de la comptabilité agricoles. ○ Mettre en place des dispositifs permettant l'accueil de main d'œuvre (facilitation du logement par exemple). ○ Accompagner les cédants en proposant des notes transversales (contexte, historique, économique, technique...) intégrant des conseils de transmissibilité ○ Orienter les porteurs de projet dans leurs choix pour les mettre en cohérence avec le territoire ; notamment en favorisant la reprise quand elle est possible ○ Promouvoir la transmission des entreprises en diffusant les offres sur et en dehors du territoire (réseau Chambres agriculture France, France Travail, Conseils Régionaux...).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'embauches dans le secteur agricole - Nombre d'exploitations créées - Nombre d'exploitations transmises / nombre d'exploitations à transmettre - Diminution des moyennes d'âge des salariés agricoles - Nombre de dossiers d'installation suivis (aboutis ou non) passant par la CACIMA - Nombre de stagiaires métropolitains qualifiés accueillis dans les exploitations agricoles de SPM sur la période - Nombre d'interventions d'information sur les métiers et les formations agricoles réalisées dans les établissements scolaires de SPM. - Nombre de demandes de DIA instruites sur la période

3. Accompagner la montée en compétence des exploitants agricoles

Contexte	<p>La montée en compétences des agriculteurs est un enjeu majeur. Cela permet l'accroissement des productions et l'optimisation de la prise de décision des exploitants. Pouvoir accompagner les professionnels c'est leur permettre d'être plus réactifs et résilients en cas de problème.</p> <p>Le bilan du précédent PDAD a démontré que les professionnels étaient en attente d'accompagnements tant dans leurs démarches administratives et réglementaires que sur des aspects purement techniques. Ils reconnaissent qu'avec l'expérience, ils sont de plus en plus compétents mais souhaitent maintenir un appui de la CACIMA afin de continuer à progresser notamment par la formation continue.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la montée en compétence des professionnels- Renforcer l'appui technique, économique et environnemental des exploitants
Actions	<ul style="list-style-type: none">o Maintenir le dispositif d'accompagnement à la CACIMAo Proposer des formations et répondre aux demandes au cas par cas en développant des partenariats ad hoc (la coopération régionale par exemple)o Diversifier les sources de financement pour la formation (DCSTEP...)o Favoriser les échanges paysans et développer les réseaux des agriculteurs de SPMo Accompagner les producteurs dans leurs projets d'améliorations techniques, de développement ou d'innovationo Favoriser les partenariats Chambre et filières pour bénéficier de conseils spécialiséso Proposer des diagnostics d'exploitations afin de permettre une meilleure analyse des documents comptables et donc faciliter la prise de décisiono Proposer une formation en comptabilité agricoleo Identifier des partenaires ponctuels au besoin (analyses laboratoires, services vétérinaires, conseil agro-environnemental par ex.)

Indicateurs

- Au moins 1 formation collective par an est organisée sur la durée du PDAD (thèmes transversaux favorisés).
 - Tous les agriculteurs ont bénéficié d'au moins une formation sur la durée du PDAD.
 - Au moins un échange-paysans est organisé sur la période (accueil d'agriculteurs à Saint-Pierre et Miquelon et/ou envoi d'agriculteurs locaux sur d'autres territoires pour favoriser les échanges de pairs à pairs)
 - Toutes les exploitations demandeuses ont bénéficié d'un diagnostic d'exploitation ou d'un appui technico-économique professionnel.
 - Nombre de demandes d'expertises des professionnels / sollicitation des réseaux ad hoc
 - Nombre de formations organisées / demandes des professionnels
 - Nombre de prestataires de formation sollicités
 - Nombre de sollicitations des agriculteurs d'accompagnement par la CACIMA / type de sujets d'accompagnement (administratif, technique, économique...)
-

4. Sécuriser les filières volailles de l'archipel

Contexte	<p>Au cours des dernières années, deux constats ont été faits :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Alors que le territoire produisait, en 2017, 13,8 tonnes de poulet, cette production a connu un net recul n'atteignant plus que 2,9 tonnes soit 3,1% de la consommation locale. L'importation annuelle étant de 90 tonnes. 2) La production d'œufs s'est considérablement accrue permettant à l'unique producteur de l'archipel d'atteindre une couverture de près de 60% des besoins (44,9 tonnes). <p>Dans ces deux cas le constat est que la filière volaille est essentielle. Elle représente une part primordiale de la consommation protéique de l'archipel mais aussi une ressource financière conséquente pour les agriculteurs locaux. En effet, le bilan du précédent PDAD a mis en évidence que la volaille de chair était une production qu'affectionnaient les éleveurs de l'archipel comme source de trésorerie rapide. Cependant, depuis 3 ans, la filière rencontre des difficultés conjoncturelles notamment pour importer à des poussins d'un jour ou à des œufs fécondés, rendant l'activité très instable. Il est donc primordial de sécuriser cette filière importante pour le territoire d'un point de vue économique et alimentaire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser l'accès aux moyens de productions de la filière volaille - Faciliter l'écoulement des produits avicoles pour stabiliser les productions
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sécuriser le fonctionnement de l'abattoir en continuité des actions déjà engagées (parallèle fiche « <i>moyens de production</i> ») ○ Identifier et mettre en œuvre des moyens de sécuriser l'amont de la production <ul style="list-style-type: none"> ☞ partenariats extérieurs ☞ étude de faisabilité d'un couvoir local ○ Améliorer le fret inter-îles pour les productions agricoles locales (parallèle fiche commercialisation et <i>moyens de production</i>)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours d'abattage « volaille » de l'abattoir municipal sur la période - Nombre de lots de poussins / poulettes / œufs importés sur la période - Parts de la production locales d'œufs et de poulet / importations pendant la période

5. Améliorer l'accès aux moyens de production

Contexte	<p>La production agricole de l'archipel est fragile et limitée par différents facteurs (peu d'installations, difficulté d'accès aux facteurs de production, étroitesse du marché local...). Les volumes de production restent faibles (à peine 2% des besoins locaux en moyenne) et les producteurs peinent à viabiliser leurs entreprises.</p> <p>Pour tendre vers une situation plus favorable tant pour les consommateurs que pour les producteurs, faciliter l'accès à des moyens de production est une solution.</p> <p>Les moyens de production doivent être économiquement et physiquement accessibles et pérennes.</p> <p>Les actions mises en œuvre devront permettre de limiter les coûts de production, de sécuriser les exploitants, d'accroître les productions et les valeurs ajoutées de ces dernières.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser l'accès aux moyens de production - Limiter les coûts de production par le collectif - Accroître la production locale - Accroître la valeur ajoutée des productions locales
Actions	<ul style="list-style-type: none"> o Sécuriser le fonctionnement de l'abattoir (parallèle fiche « <i>sécurisation volaille</i> ») o Améliorer le fret inter-îles pour les productions agricoles locales (parallèle fiches « <i>commercialisation</i> » et « <i>sécurisation volaille</i> ») o Faciliter l'accueil de la main d'œuvre agricole et/ou des porteurs de projet o Accompagner les professionnels et les porteurs dans l'identification du foncier disponible et adapté o Étudier la faisabilité de création d'outils collectifs permettant le développement de la filière agricole, l'accroissement des productions et de la valeur ajoutée
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - L'abattoir dispose d'un fonctionnement pérenne et est fonctionnel pour les productions existantes sur le territoire - Nombre de jours d'utilisation de l'abattoir - Au moins un outil collectif agricole à la production ou à la transformation est étudié et mis en fonction sur l'archipel pendant la durée du PDAD - Nombre de liaisons inter-îles transportant des produits agricoles - Nombre de baux ruraux signés sur la durée du PDAD / exploitants - Evolution de la superficie exploitée en agriculture sur la période

6. Accompagner et structurer la commercialisation des produits locaux

Contexte	<p>Bien que le marché local soit loin d'être saturé, la commercialisation est une problématique pour certains produits répertoriés lors du bilan du précédent PDAD : pommes de terre et légumes feuilles principalement. Les coûts de production à SPM sont élevés (importation des intrants) ce qui engendre une compétitivité très relative des produits locaux. Plus le nombre d'exploitants augmentera, plus la production à écouler sur le marché local sera conséquente. Il est donc essentiel d'accompagner les producteurs à la commercialisation de leurs produits.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Assurer la commercialisation des produits- Commercialiser l'ensemble des productions- Limiter les pertes au maximum- Diversifier les débouchés commerciaux- Accroître la valeur ajoutée des produits
Actions	<ul style="list-style-type: none">○ Promouvoir les produits locaux notamment en travaillant sur une meilleure identification dans les commerces et une valorisation de l'image des producteurs○ Améliorer le fret inter-îles pour les productions agricoles locales (parallèle fiche <i>sécurisation filière volaille</i>)○ Étudier la mise en place d'outils de vente directe ou facilitant la commercialisation○ Utiliser les médias et les canaux de communication existants pour promouvoir les produits locaux et l'agriculture de l'archipel○ Créer des événements favorisant la commercialisation○ Identifier et développer de nouveaux débouchés○ Proposer une aide à la contractualisation (agriculteurs / commerçants) à la demande
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Au moins trois campagnes télévisuelles de promotion des produits locaux sont menées sur la durée du PDAD.- Les produits locaux frais peuvent transiter entre les îles au moins 3 fois par semaine.- Evolution des parts d'importation / produits locaux des principales productions (œufs, pommes de terre, salades, tomates, volailles de chair)

7. Gérer le risque pour les exploitations agricoles

Contexte	<p>Les agriculteurs de Saint-Pierre et Miquelon peuvent, au même titre que les agriculteurs métropolitains, être soumis à différents facteurs mettant en danger leurs exploitations. Aléas climatiques, problèmes sanitaires, incidents techniques ou encore difficultés familiales peuvent affecter grandement une exploitation agricole. Prévenir ces difficultés pour mieux anticiper les crises c'est offrir aux professionnels la possibilité de mieux se relever après un choc. Améliorer la résilience des agriculteurs pour renforcer la solidité des entreprises.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir et anticiper les situations de crise des exploitations agricoles de l'archipel.- Offrir un soutien.
Actions	<ul style="list-style-type: none">o Rédiger un document cadre pour agir en « situation de crise » ; préciser les critères d'éligibilité à des aides par type de risque.o Travailler de concert avec les professionnels, les situations de criseo Prévenir les institutions qu'une situation de crise risque d'intervenir en l'abordant en CTA et en le notifiant officiellement aux élus par une note émanant du CTAo Coconstruire un dispositif avec les ministères pour faciliter l'accès au fond de secours outre-mero Anticiper le changement climatique (risque de submersion...) à Miquelon
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Existence d'une fiche ad hoc dans le dispositif de soutien financier- Nombre de recours au dispositif sur la période du PDAD- Nombre de contacts des professionnels à ce sujet aux différents membres du CTA- Nombre de notes CTA remontées au COPIL

8. Renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'agriculture de Saint Pierre et Miquelon

Contexte	<p>Le bilan du précédent PDAD a mis en avant le fait que les pratiques des professionnels étaient, de façon bien ancrée, respectueuses de l'environnement. Cette prise en compte des préoccupations environnementales est essentielle pour envisager une activité pérenne notamment pour la conservation des ressources (sols, eau ...). Entreprendre des actions pour le développement de la filière doit donc se faire de façon raisonnée et doit intégrer, de façon systématique et transversale, des notions de conservation et de protection de l'environnement de l'archipel. Les actions précédemment engagées sur la réhabilitation des sols et le développement de la production fourragère locale par exemple, entrent pleinement dans cette démarche et leur prolongation doit être envisagée afin de répondre aux besoins des producteurs. D'autres actions pourront être mises en œuvre au bénéfice des agriculteurs et dans un objectif global de prise en compte de la problématique environnementale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Mener des actions cohérentes avec les problématiques environnementales du territoire.- Préserver les ressources naturelles locales.
Actions	<ul style="list-style-type: none">o Prolonger le travail déjà engagé (collaboration consultant/CAERN) sur la production et la mise à disposition de la ressource fourragère localeo Poursuivre la réhabilitation des sols en fonction notamment des besoins des professionnels (orientation fourrage/maraîchage/autre)o Favoriser dans les dispositifs les projets ayant une vocation (ou un axe) environnementalo Entamer le débat, en réalisant des ateliers par exemple, pour anticiper et préparer le changement climatique et le déplacement du village de Miquelon
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'hectares réhabilités sur la période- Evolution de la production fourragère sur la période- Nombre de projets soutenus ayant un axe environnemental

9. Clarifier les procédures

Contexte	<p>Il a été demandé, à l'occasion du bilan du précédent PDAD, que toutes les informations relatives à la filière et utiles pour les exploitants soient compilées en un seul endroit accessible. L'outil numérique, entre autres, est une opportunité de rassembler toutes ces informations afin de faciliter les démarches des professionnels et accompagner les porteurs de projet dans les leurs.</p> <p>Les professionnels ont insisté aussi sur l'importance de clarifier les procédures afin de fluidifier l'information et la transmission des documents (demandes, justificatifs...).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Centraliser les informations institutionnelles et pratiques nécessaires aux professionnels agricoles- Clarifier les étapes d'installation pour les porteurs de projet- Instaurer des procédures claires et précises
Actions	<ul style="list-style-type: none">o Identifier clairement la CACIMA comme acteur « porte d'entrée » pour toutes demandes et/ou accompagnement des professionnels et porteurs de projeto Restructurer et compléter la page « agriculture » du site internet de la CACIMA à destination des professionnels, des porteurs de projet et des techniciens du CTAo Permettre une entrée « porteur de projet agricole » sur la page du site internet de la CACIMA regroupant toutes les informations, formulaires et contacts nécessaires au processus d'installationo Utiliser la page internet pour tout intérêt de la filière et des professionnels agricoles (appels à projet, sources de financement, veille technique...)o Clarifier, par des notices explicatives, les procédures de demandes de subventions et les pièces constitutives des dossiers et les inclure sur la page internet dédiée à l'agricultureo Informer régulièrement les professionnels sur les procédures et les calendriers de dépôt des demandes
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- La page internet « agriculture » de la CACIMA est restructurée, complétée et alimentée régulièrement- Un calendrier des procédures est introduit sur la plateforme- Les procédures, formulaires et calendrier sont versés sur la page internet- Les techniciens membres du comité technique agricole ont accès aux informations des exploitations via la plateforme- Nombre de visites de la page- Enquête de satisfaction des usagers de la page

10. Maintenir une gouvernance réactive et favorable. Suivre, évaluer, affiner et réorienter

Contexte	<p>La gouvernance mise en place depuis plusieurs années maintenant est composée de deux instances ; l'une technique et l'autre politique. Le comité technique agricole (CTA) est, comme son nom l'indique, composé de techniciens de la Collectivité Territoriale, de la DTAM (services de l'État) et de la chambre d'agriculture (CACIMA). Cette instance a pour vocation d'étudier et d'émettre des avis techniques sur les projets agricoles et les demandes de financement pour orienter les politiques et d'animer toutes les problématiques liées à l'agriculture sur le territoire.</p> <p>Le COPIL agricole quant à lui est l'instance politique qui regroupe les élus des instances présentes au CTA, le préfet, le président de la Collectivité territoriale, la présidente de la CACIMA, la direction des services d'État ainsi que des représentants des mairies de Saint-Pierre et Miquelon-Langlade. Le COPIL décide des orientations politiques et stratégiques pour la filière agricole.</p> <p>L'attribution des subventions est décidée en commission agricole, CAA (Commission des Affaires Agricoles concernant les financements de la Collectivité Territoriale) ou CTAA (Commission Territoriale de l'Agriculture et de l'Aquaculture, coprésidée par le préfet et le Président de la Collectivité Territoriale).</p> <p>Ce mode de gouvernance a été salué par les professionnels lors du bilan de 2023 comme un fonctionnement très réactif et proche du terrain. C'est pourquoi son maintien à minima est nécessaire au bon développement de la filière.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial émergent, ouvert et vivant doit contribuer à renforcer cette gouvernance.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir le dialogue entre les acteurs et fluidifier les relations- Répondre aux besoins de la filière de concert- Travailler sur des stratégies à court, moyen et long termes

Actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser, de façon régulière, des sessions d'échanges et de bilans entre élus et professionnels ○ Renouveler le mandat et la feuille de mission du CTA ○ Convoquer les commissions régulièrement afin d'octroyer les subventions dans un calendrier cohérent avec l'activité agricole ○ Convoquer l'instance décisionnaire (COPIL Agricole) lorsque la situation le nécessite ○ Renseigner les indicateurs définis une fois par an ○ Organiser une rencontre annuelle du CTA chez les professionnels permettant l'identification des nouveaux projets et des réorientations demandées et nécessaires ○ Exposer et informer les membres du COPIL des difficultés et des besoins de réorientations d'actions (ou de renouvellement)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le CTA se réunit au moins 10 fois par an. - Trois visites de terrain du CTA sont réalisées sur la durée du PDAD. - Le COPIL se réunit au moins 2 fois par an. - Les commissions agricoles se réunissent au moins 3 fois par an. - Le CTA est doté d'une nouvelle feuille de route pour la durée du PDAD. - Les acteurs en aval de la filière (commerçants et transformateurs) sont interrogés annuellement sur leurs besoins et leurs avis quant à l'amélioration de la filière agricole. - Une enquête de satisfaction des professionnels, des élus et des acteurs de l'aval de la filière (commerçants/transformatteurs) est réalisée en fin de PDAD. - Un COPIL PAT doit être créé pour associer un maximum d'acteurs et partenaires.

VI. Chronogramme de réalisation et acteurs de réalisation

Action réalisée sur une période identifiée	
Action au long cours	

	2024				2025				2026				2027				2028				Acteur(s) de la mise en œuvre
	T1	T2	T3	T4																	
Préciser le statut d'agriculteur à Saint Pierre et Miquelon																					
Retravailler d'ici fin 2025 et faire valider un arrêté sur le statut d'agriculteur.																					CTA
Proposer au COPIL des mises en cohérence entre le statut (développé dans l'arrêté) et les dispositifs de soutien à la filière.																					DTAM (en concertation avec le CTA)
Favoriser la pérennisation de la filière agricole de Saint Pierre et Miquelon																					
Communiquer sur la filière agricole, ses opportunités, ses métiers et ses formations (apprentissage, interventions scolaires...).																					CACIMA
Mener des partenariats avec des établissements métropolitains pour accueillir des stagiaires de fin d'études agricoles et des apprentis.																					CACIMA
Accompagner au montage de projet des porteurs en identifiant la CACIMA comme « porte d'entrée ».																					CACIMA (DTAM et CT en support)
Mettre en œuvre la dotation à l'installation et à la reprise agricole adoptée par décret.																					DTAM (en concertation avec le CTA)
Identifier et aider l'accès à la formation (financement et détermination d'un plan de formation) des porteurs et des personnes en reconversion qui souhaitent travailler dans l'agriculture en lien avec la CACIMA et France Travail notamment.																					CACIMA
Accompagner l'accès aux financements (prêt bancaires, autres sources de financement...).																					CACIMA, CT

Sécuriser les filières volailles de l'archipel																			
Sécuriser le fonctionnement de l'abattoir (parallèle fiche <i>moyens de production</i>)																			Membres du CTA, préfecture
Identifier et mettre en œuvre des moyens de sécuriser l'amont de la production																			
- partenariats extérieurs																			CACIMA
- étude de faisabilité d'un couvoir local																			CACIMA
Améliorer le fret inter-îles pour les productions agricoles locales																			CT
Améliorer l'accès aux moyens de production																			
Sécuriser le fonctionnement de l'abattoir (parallèle fiche <i>sécurisation volaille</i>)																			Membres du CTA, préfecture
Améliorer le fret inter-îles pour les productions agricoles locales (parallèle fiches <i>commercialisation</i> et <i>sécurisation volaille</i>)																			CT
Faciliter l'accueil de la main d'œuvre agricole et/ou des porteurs de projet																			Membres du CTA
Accompagner les professionnels et les porteurs dans l'identification du foncier disponible et adapté																			CT, CACIMA
Étudier la faisabilité de création d'outils collectifs permettant le développement de la filière agricole, l'accroissement des productions et de la valeur ajoutée																			Membres du CTA
Accompagner et structurer la commercialisation des produits locaux																			
Promouvoir les produits locaux notamment en travaillant sur une meilleure identification dans les commerces et une valorisation de l'image des producteurs																			CACIMA
Améliorer le fret inter-îles pour les productions agricoles locales (parallèle fiche <i>sécurisation filière volaille</i>)																			CT
Étudier la mise en place d'outils de vente directe ou facilitant la commercialisation																			CACIMA
Accroître la valeur ajoutée des produits																			
Utiliser les médias et les canaux de communication existants pour promouvoir les produits locaux et l'agriculture de l'archipel																			CACIMA
Créer des évènements favorisant la commercialisation																			CACIMA

VII. Modalités d'évaluation & de suivi

Il sera nécessaire que la démarche de suivi des réalisations soit régulière.

Pour ce faire, en année 1, un tableur des indicateurs sera construit et chacun des membres du CTA devront le renseigner. A cela viendra s'adjoindre le bilan annuel des actions menées par la CACIMA.

A trois reprises sur la durée du PDAD, les membres du CTA (au moins un membre/structure représentée dans le CTA, à savoir, CACIMA, DTAM et CT) iront à la rencontre des professionnels agricoles afin de faire remonter leurs doléances et d'identifier les axes d'amélioration.

En année 5, soit à la fin de la période d'application de ce PDAD, une mission de terrain CTA sera à nouveau commanditée mais devra être plus complète et devra lister :

- Les dysfonctionnements ressentis par les professionnels sur les années écoulées
- Les actions reconnues comme réussites pour les agriculteurs
- Leurs avis sur les marges de progression
- Leurs idées concernant les nouveaux axes à développer.

L'évolution des indicateurs, les bilans des actions des 5 années et le ressenti qualitatif des professionnels seront compilés en un document d'évaluation finale corédigé par les techniciens de la DTAM, de la Collectivité Territoriale et de la CACIMA. C'est cette dernière entité qui aura la charge de tenir la plume.

Calendrier prévisionnel du dispositif de suivi et d'évaluation :

PERIODE	ETAPE	ACTEUR(S)
Novembre/décembre 2024	Construction de la matrice de renseignement des indicateurs	CACIMA
Premier trimestre 2025	Renseignant des indicateurs 2024 + bilan CACIMA	CACIMA/DTAM /CT
Eté 2025	Visite de terrain	CTA
Premier trimestre 2026	Renseignant des indicateurs 2025 + bilan CACIMA	CACIMA/DTAM /CT
Eté 2026	Visite de terrain	CTA
Premier trimestre 2027	Renseignant des indicateurs 2026 + bilan CACIMA	CACIMA/DTAM /CT
Eté 2027	Visite de terrain	CTA
Premier trimestre 2028	Renseignant des indicateurs 2027 + bilan CACIMA	CACIMA/DTAM /CT
été 2028	BILAN TERRAIN COMPLET	CTA
Automne 2028	Présentation du bilan et validation des nouvelles orientations par le COFIL agricole	CTA/COFIL
Premier semestre 2029	Validation du PDAD 2029-2032	COFIL